

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**« LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE »**



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**DU 20 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **14/01/2025**

Date d'affichage : **14/01/2025**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Pascal BAUDE, Bruno GRAS TACHON, Céline DIAN, Fanny BERTO, Cindy FOURNIER, Marguerite Marie VEYRAT, Frédérique DI ZAZZO, Pascal FARLIN.

Était absente : Noémie PERSON

**Cindy FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 14**

**L'ordre du jour :**

<b>N° Projet</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>20/01/2025-001</b>	<b>Nomination d'un délégué au SIEV</b>	<b>Mme le Maire</b>
<b>20/01/2025-002</b>	<b>Avis sur la demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Bourg de Péage</b>	<b>Mme le Maire</b>
<b>20/01/2025-003</b>	<b>Subvention exceptionnelle en faveur de Mayotte</b>	<b>Mme le Maire</b>
<b>20/01/2025-004</b>	<b>Ouverture des crédits pour 2025</b>	<b>Mme le Maire</b>
<b>20/01/2025-005</b>	<b>Embauche de saisonniers pour cet été</b>	<b>Mme le Maire</b>

**I – Affaires soumises à délibération**

**I.1 AFFAIRES GENERALES**

**I.1.1 Nomination d'un délégué au SIEV**

Exposé : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune (SIEV). Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, deux représentants ont représenté la Commune de CHANOS-CURSON au sein de ce syndicat. Il s'agissait de Monsieur Pascal BAUDE et Monsieur Samuel BEAUGIRAUD. Suite à la démission de ce dernier en 2024, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué pour le syndicat.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à désigner un nouveau représentant suite à cette démission.

*Pascal BAUDE, délégué au SIEV, explique les attendus de cette délégation. Isabelle FREICHE indique que le sujet de l'eau est un sujet à enjeux pour notre territoire et que le Syndicat a besoin de l'engagement des élus communaux à la fois pour conserver son indépendance et pour porter la voix de son bassin dans les instances telles que le SAGE.*

*Céline DIAN et Pascal FARLIN se disent intéressés. La candidature de Pascal est d'autant plus intéressante qu'il peut représenter la profession agricole sur ce sujet. Céline DIAN retire sa candidature.*

**Décision :** Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Pascal FARLIN comme candidat pour représenter la commune de Chanso-Curson au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine (SIEV) en remplacement de M. Samuel BEAUGIRAUD, démissionnaire. Cette candidature sera proposée au Conseil d'Agglomération d'Arche AGGLO qui délibérera en ce sens le 22 janvier.

### **I.1.2 Avis sur la demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Bourg de Péage**

**Exposé :** La préfecture de la Drôme nous adresse un avis au public concernant la SAS Methamondy sur la commune de Bourg de Péage, cette dernière a formulé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation. Ce dossier est consultable en mairie de Bourg de Péage du 30 décembre 2024 au 24 janvier 2025 et sur internet à l'aide du lien ci-dessous :

<https://www.drome.gouv.fr/Pied-de-page/ICPE-Installation-Classee-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-ProcEDURE-d-enregistrement/BOURG-DE-PEAGE-SAS-METHAMONDY>

Notre commune est concernée par l'épandage du digestat de l'unité de méthanisation détaillé dans l'annexe partie 2 de ce dossier. Une seule parcelle est concernée (ZH33) située dans la plaine agricole (cf plan en annexe) exploitée par l'EARL du Clos GIRAUD (Jean-Brice CLAUZEL, Châteauneuf-sur-Isère), plantée en vigne. Cette parcelle d'une superficie totale de 4,80ha présente une zone d'exclusion de 0,44ha en raison de la proximité d'une maison d'habitation située à moins de 50m. (parcelles ZH42 et 43 propriété du GFA Terres et Vignes) 2 autres maisons sont situées à un peu plus de 60m ( parcelles ZH82 (BOUIN-PORTET)et ZH75 (SOUBEYRAND))

*Isabelle FREICHE indique qu'elle propose un vote défavorable eu égard aux nuisances pouvant être occasionnées par ce type d'épandage pour les habitations voisines (camions, odeurs...)*

*Guitou VEYRAT demande des précisions sur la nature des matières utilisées dans le processus de méthanisation. Isabelle FREICHE donne lecture des différents intrants figurant dans le dossier joint en téléchargement.*

*Fanny BERTO indique que la méthanisation est un procédé de production d'énergie propre. On ne peut pas vouloir agir pour l'environnement et rejeter des projets qui vont dans ce sens parce qu'ils ont un impact sur la commune. On ne sait pas si cela sera vraiment impactant pour la qualité de vie du voisinage.*

*Sandrine COTTE indique qu'on a fait un atelier Fresque du Climat et qu'il faut peut-être accepter d'aller dans ce sens.*

*Isabelle FREICHE indique qu'elle n'est pas contre la méthanisation mais qu'on peut penser qu'il vaut mieux trouver des parcelles pour épandre à distance des habitations. Là, on est vraiment à côté...*

**Décision :** Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par 5 voix pour (Pascal BAUDE, Fanny BERTO, Sandrine COTTE, Bruno GRAS-TACHON, Marie Marguerite VEYRAT), 4 voix contre (Céline DIAN, Isabelle FREICHE, Nicole MUCCHIELLI, Didier WOLFF) et 5 abstentions (Patrick BERTRAND, Frédérique DI ZAZZO, Pascal FARLIN, Cindy FOURNIER, Stéphane FOURNIER) émet un avis favorable sur cette demande d'enregistrement ICPE.

## I.2 FINANCES

### I.2.1 Subvention exceptionnelle en faveur de Mayotte suite au cyclone Chido

Exposé : Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Chanos Curson tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Chanos Curson contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante soit en faisant un don à la Protection civile ou à La Croix rouge.

Il est proposé de majorer le don habituellement fait dans ces circonstances du produit de la vente des emplacements du marché de Noël qui s'élève à 250€.

**Décision : Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, approuve un soutien à la population de Mayotte sous la forme d'un don à la Protection Civile d'un montant total de 400€ dont 250€ représentent le produit de la vente des emplacements du marché de Noël et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

### I.1.2 Ouverture des crédits pour 2025

Exposé : L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

## **Budget Principal**

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2025, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

	<b>Total crédits ouverts BP 2024</b>	<b>Ouverture anticipée 2025</b>
<b>Opération 243 : Travaux de voirie</b>	<b>157 200€</b>	<b>39 300€</b>
<b>Opération 261: Aménagement mairie</b>	<b>53 209€</b>	<b>13 300€</b>
<b>Opération 298 Aménagement salle des associations</b>	<b>7 000€</b>	<b>1 750€</b>
<b>Opération 320 Equipement Les Turlutins</b>	<b>15 000€</b>	<b>3 750€</b>
<b>Opération 321 rénovation salles communales</b>	<b>33 893€</b>	<b>8 470€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>266 302€</b>	<b>66 570€</b>

**Décision** : Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à engager si nécessaire les dépenses d'investissement ci-dessus, précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2025 et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

### **I.3 PERSONNEL**

#### **I.3.1 Embauche de saisonniers pour cet été**

**Exposé** : Madame le Maire indique que, pour faire face aux travaux d'entretien des espaces verts notamment, qui sont relativement importants en période estivale, il est proposé d'embaucher des contractuels pour assurer le remplacement des agents techniques durant leurs congés. Elle propose d'ouvrir en priorité ce recrutement à 2 jeunes de la commune à raison de 4 semaines chacun soit sur le mois de juillet soit sur le mois d'août. Ils devront être âgés de 16 à 18 ans et seront rémunérés sur au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique. Une publication de cette offre sera faite via internet, intramuros et facebook et également par voie d'affichage. Les jeunes pourront candidater en déposant leur CV et leur lettre de motivation en mairie avant le 15 mars 2025. En cas de candidatures multiples, un tirage au sort pourra être effectué.

*Bruno GRAS-TACHON suggère d'ouvrir dans un deuxième temps les candidatures aux jeunes de plus de 18 ans si on n'arrive pas à trouver des candidats pour les deux périodes.*

**Décision** : Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à procéder à ces recrutements et à signer tout document relatif à ce dossier

## II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

### II.1 Délégations du maire

Fin du conseil à 21h45

Prochain Conseil lundi 24 février 2025 à 20h30

Isabelle FREICHE,

Maire de CHANOS-CURSON



Cindy FOURNIER,

le secrétaire



